

L'Hérédité Sociale

Francisco Ferrer

15 décembre 1901

Dans la prochaine révolution, les bourgeois n'auront pas à courir le risque de la prison et de l'échafaud, châtiments qu'infligèrent leurs ancêtres aux aristocrates pendant la grande Révolution; mais ils auront à contempler la ruine de leurs fortunes, ils souffriront la torture de voir leurs coffres-forts brisés, les pièces d'or répandues pêle-mêle sur le sol, les billets, titres, actions, bons, traites, chèques, etc., réduits en cendre. Cette destruction étant indispensable pour assurer leur droit à la vie à tous les êtres humains, y compris les bourgeois eux-mêmes et tous les autres malfaiteurs plus ou moins honnêtes ou malhonnêtes de la société actuelle.

Cette perte matérielle, bien insignifiante d'ailleurs, sera largement compensée pour eux par les immenses avantages que leur garantira, au même titre qu'à leurs frères du prolétariat, le nouveau système social. Ils retireront le 100 pour 1 sans victimes, sans larmes, sans malédictions, sans les sourires féroces de ceux qui cachent une haine concentrée, cortège inséparable de leur richesse, et sans les privilèges exclusifs qui constituaient le ressort indispensable de leur possession.

Car enfin, il faut que les prolétaires, un jour ou l'autre, participent au bien commun, à la richesse sociale qui à juste titre leur appartient et qui fut usurpée injustement et de façon inique par l'égoïsme des classes spoliatrices.

Quoi qu'en disent les codes, les religions et les écoles, il est un fait certain, c'est que chaque individu qui naît a droit, en tant qu'unité, à sa part de la propriété commune et c'est un grand crime que de lui contester et de lui enlever ce droit, comme ce serait un crime que de le priver des rayons du soleil et de l'air qu'il doit respirer.

Une abominable série de forfaits a favorisé cette spoliation, mais aujourd'hui, étant donné l'état de progrès où nous nous trouvons, on ne peut plus la tolérer.

Cependant, discutons la question. Trouvera-t-on quelqu'un pour soutenir que la classe des privilégiés a produit plus qu'elle n'a consommé et partant, qu'il est licite qu'elle transmette cet excédent exclusivement à sa descendance?

On pourrait admettre, à la rigueur, qu'un petit nombre d'individus, dans des circonstances exceptionnellement favorables, aient réussi recourir à la fraude, au vol, à l'exploitation, à se constituer une aisance relative, mais ce sont là des cas très rares et explicables seulement par le désordre de l'organisation sociale. La plupart des fortunes ne sont dues qu'au hasard de la naissance et, très fréquemment, à des manœuvres criminelles quoique légales. Les docteurs catholiques, entre autre Saint Jérôme, ont déclaré qu'un riche ne pouvait qu'être un homme injuste ou l'héritier d'un homme injuste.

Cette constatation suffit pour réduire à néant les prétentions des privilégiés et pour condamner un système d'organisation qui n'a pour but que de soumettre la masse au caprice d'une minorité sans scrupules; mais le chasseur reconnaîtra-t-il jamais les droits du gibier?...

Dans la société actuelle, il faut s'en convaincre et le répéter jusqu'à satiété, tout conspire pour maintenir sous le joug le plus lourd les vaincus de la vie.

Voici un fait que les prolétaires feront bien de retenir; la Convention décréta, après la guerre, qu'on accordât un milliard comme indemnité aux défenseurs de la patrie, mais bientôt la réaction domine, le décret resta lettre morte et personne ne songea à son exécution. Par contre au retour des Bourbons, sous le règne de Louis XVIII, un décret royal ordonna qu'on accordât un milliard aux émigrés — dont un bon nombre avaient lutté contre la France dans le rang des armées étrangères — et cette fois le milliard fut bien distribué.

Il est bien certain cependant que chaque individu qui vient au monde, homme ou femme, n'a rien fait pour mériter le sort qui l'attend dans la vie.

Et, puisqu'il en est ainsi, puisque cette vérité s'impose jusqu'à l'évidence, à l'ignorant comme au savant, au riche comme au pauvre, au croyant comme à l'athée, au libéral

comme à l'absolutiste, au Chinois et à l'Arabe, à l'enfant et au vieillard, à l'homme et à la femme, à tous depuis les humains des générations primitives jusqu'à nos contemporains, pour quelle raison, sous quel prétexte les descendants des riches jouiront-ils de toutes les satisfactions, tandis que les autres, les fils des pauvres, resteront enchaînés à toutes les privations ?

C'est le monde renversé, c'est un état diamétralement opposé à la plus simple équité, à la logique du bon sens.

On admet sans difficulté que tous les passants, sans distinction, circulent sur la voie tracée, construite et conservée aux frais de la communauté soit par les générations antérieures, soit par la génération actuelle.

En stricte justice, toutes les propriétés devraient être utilisées de la même manière, chacun jouissant des produits accumulés par les générations précédentes, comme on jouit de l'air, de la lumière, de la chaleur solaire.

Resteraient propriété personnelle les objets d'utilité privée : denrées alimentaires, vêtements, mobilier, etc., le tout réparti proportionnellement à la quantité des produits accumulés et à la population.

Tout ce qui sort de ces conditions tombe dans la définition de Brissot adoptée par Proudhon : *La propriété c'est le vol*.

Qu'est-ce qu'on attend donc pour en finir avec ce galimatias social et mettre en pratique l'anarchie, l'unique et véritable ordre social, susceptible d'aplanir toutes les difficultés et de produire l'harmonie universelle par l'accord manuel ?

15 décembre 1901.

Francisco Ferrer et Anselmo Lorenzo



*Bibliothèque
anarchiste*

Francisco Ferrer
L'Hérédité Sociale
15 décembre 1901

extrait le 13 septembre 2026 de *la traduction faite par Anselmo Lorenzo dans Francisco Ferrer : Anarchiste*

bibliotheque-anarchiste.com